



## PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 4 février, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

**Présents : 15** Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

**Absents : 1** Christelle DUQUET

**Procurations : 0**

**L'Assemblée désigne Madame Claudine CAGNON comme secrétaire de séance.**

### Remerciements :

La famille de Samuel BESSOT remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
La famille de Paul NAPPEZ remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
La famille de Serge ROMER remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
La famille d'Yves SYLVANT remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
La famille d'Etienne TATU remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
La famille de Marie-Thérèse TIROLE remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors de son décès.  
Ainsi que de nombreux remerciements pour les colis de Noël et les cartes des enfants de l'école.

**Le Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024 est approuvé avec les observations suivantes :**

Dans la délibération n°2024-045 relative aux coupes de bois, un paragraphe mentionne : « une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation ». Or, c'est seulement dans le cas où « l'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits. » comme stipulé au paragraphe précédent. La formulation actuelle (en deux paragraphes différents) porte à confusion. Ce point sera rectifié lors du prochain exercice.

## PASSAGE A L'ORDRE DU JOUR :

### Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Maire précise que les services de l'ONF ont adressé à la municipalité une proposition d'expérimentation dans la gestion des forêts publiques pour la période 2026-2045 à soumettre à l'Assemblée. Il propose donc que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

### I / Finances :

#### • **Ordre N° 1 : délibération n°2025 – 001**

Objet : Compte financier Unique – exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité passe pour la première fois au Compte Financier Unique (CFU) pour la présentation des résultats de l'exercice 2024. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par la municipalité et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui favorise la transparence de l'information financière. Il présuppose que la Mairie s'assure régulièrement au cours de l'exercice que les informations comptables qu'elle détient et celles détenues par le trésor public sont identiques.

Puis, le Maire fait la présentation du compte financier unique 2024, dont les écritures sont en tout point conformes à au compte provisoire transmis par le comptable public, et dont les résultats seront repris au budget primitif 2025.

Commune (17200)	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
Recettes - exercice 2024	1 418 304.27 €	1 657 245.45 €	917 317.51 €
Dépenses - exercice 2024	889 792.62 €	2 512 309.13 €	498 641.51 €
Report des résultats 2023	1 177 086.96 €	- 358 835.26 €	
Virement au c/1068 (2024)	- 454 447.03 €		
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>1 251 151.58 €</b>	<b>1 213 898.94 €</b>	<b>418 676.00 €</b>

Résultats 17200	
IR - 1068	795 222.94 €
ID - 001	1 213 898.94 €
FR - 002	455 928.64 €

Forêts (17202)	Fonctionnement	Investissement
Recettes - exercice 2024	93 742.82 €	20 233.80 €
Dépenses - exercice 2024	46 191.58 €	3 803.20 €
Report des résultats 2023	70 986.49 €	- 20 233.80 €
Virement au c/1068 (2024)	- 20 233.80 €	
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>70 986.49 €</b>	<b>- 20 233.80 €</b>

Résultats 17202	
IR - 1068	3 803.20 €
ID - 001	3 803.20 €
FR - 002	94 500.73 €

« Les Horlogers » (17232)	Fonctionnement	Investissement
Recettes - exercice 2024	6 448.00 €	0.00 €
Dépenses - exercice 2024	15 512.00 €	6 448.00 €
Report des résultats 2023	-300.00 €	56 584.03 €
Virement au c/1068 (2024)	0.00 €	
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>- 9364.00 €</b>	<b>50 136.03 €</b>

Résultats 17232	
IR - 1068	0.00 €
IR - 001	50 136.03 €
FD - 002	- 9 364.00 €

Au terme de la présentation des résultats, le Maire, Anthony MERIQUE, se retire au profit de Madame Brigitte MAIRE, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présider le vote. L'Assemblée approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte financier unique 2024 du budget communal, ainsi que des budgets annexes « Forêt » et lotissement « les Horlogers ».

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

• **Ordre N° 2 : délibération n°2025 – 002**

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – budget principal commune (17200)

L'Assemblée, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2023	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2023	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	-358 835.26 €		-855 063.68 €	498 641.51 € 917 317.51 €	418 676.00 €	-795 222.94 €
Section de fonctionnement	1 177 086.96 €	454 447.03 €	528 511.65 €			1 251 151.58 €

affecte ces résultats comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	1 251 151.58 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	795 222.94 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	455 928.64 €
Total affecté au c/ 1068 :	795 222.94 €
<b>Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (ligne 002 - Dépense)</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 (ligne 001 – Dépense)</b>	<b>1 213 898.94 €</b>

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

• **Ordre N° 3 : délibération n°2025 – 003**

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – budget forêts (17202)

L'Assemblée, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2023	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2023	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	-20 233.80 €		16 430.60 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	-3 803.20 €
Section de fonctionnement	70 986.49 €	20 233.80 €	47 551.24 €			98 303.93 €

affecte ces résultats comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	98 303.93 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 803.20 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002 - Recette</b> )	<b>94 500.73 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>3 803.20 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (ligne 002 - Dépense)</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 (ligne 001 – Dépense)</b>	<b>3 803.20 €</b>

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

**Suffrages exprimés : 15**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

• **Ordre N° 4 : délibération n°2025 – 004**

*Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 – budget lotissement « les horlogers » (17232)*

L'Assemblée, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2023	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2023	Résultats de l'exercice 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024	Reports nets	Besoin de financement
Section d'investissement	56 584.03 €		-6 448.00 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	0.00 €
Section de fonctionnement	-300.00 €	0.00 €	-9 064.00 €			-9 364.00 €

Constatant un déficit, l'Assemblée ne peut affecter de virement au compte 1068 et reporte donc les résultats comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024</b>	- 9 364.00 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002 - Recette</b> )	<b>0.00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>0.00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (ligne 002 - Dépense)</b>	9 364.00 €
<b>Excédents d'investissement au 31/12/2024 (ligne 001 – Recettes)</b>	<b>50 136.03 €</b>

Délibéré par l'Assemblée ce jour.

**Suffrages exprimés : 15**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

• **Ordre N° 5 : délibération n°2025 – 005**

*Objet : ouverture de crédits en investissement : budget communal (17200) – exercice 2025*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cas où le budget n'a pas encore été adopté, l'exécutif d'une municipalité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Pour l'investissement, il peut procéder au remboursement en capital de la dette et mandater les Restes à Réaliser de l'exercice précédent.

Pour les autres dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut ouvrir des crédits dans la limite d'un quart du montant inscrit au budget prévisionnel de l'exercice précédent, et ce afin d'assurer la continuité de règlement des prestataires. Ces crédits devront ensuite être repris dans le budget prévisionnel, dont le vote est prévu le 20 Mars.

Le Maire propose donc d'ouvrir par anticipation des crédits pour abonder les articles et chapitres suivants :

Chapitres / Articles		BP 2024 (hors RAR)	Limite (=1/4)	Crédits ouverts
203	Frais d'études, recherche et développement	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 306.00 €	826.50 €	- €
<b>Ch. 20 : Immobilisations incorporelles</b>				<b>2 500.00 €</b>
2118	Autres terrains	5 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
212	Agencements et aménagements de terrains	47 000.00 €	11 750.00 €	5 000.00 €
2131	Bâtiments publics	1 155 642.71 €	288 910.68 €	58 000.00 €
2132	Immeubles de rapport	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
2135	Installations et agencements	795 197.43 €	198 799.36 €	100 000.00 €
2138	Autres constructions	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €
2152	Installations de voirie	17 000.00 €	4 250.00 €	4 250.00 €
2156	Autre matériel et out. d'incendie et déf. civile	9 800.00 €	2 450.00 €	2 450.00 €
2158	Autres installations, matériels & outillage	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	4 500.00 €	1 125.00 €	1 000.00 €
2184	Mobilier	7 500.00 €	1 875.00 €	1 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	11 147.01 €	2 786.75 €	2 550.00 €
<b>Ch. 21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>257 500.00 €</b>

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée autorise le Maire à ouvrir avant le vote du budget communal (n°17200) des crédits à hauteur de 2 500.00 € (chapitre 20) et 257 500.00 € (chapitre 21) pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2024. Les crédits correspondants seront obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

**Suffrages exprimés : 15**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## II / Forêts :

### • **Ordre N° 5 : délibération n°2025 – 006**

*Objet : Inscription dans la démarche d'adaptation de la gestion des forêts publiques au changement climatique (« Aménagement agile ») : expérimentation portant sur la structure du document de gestion durable de la forêt communale pour la période 2026-2045*

Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'inscription dans la démarche expérimentale d'adaptation de la gestion des forêts publiques au changement climatique dite de l'« aménagement agile », dans le cadre du renouvellement de son document de gestion durable pour la période 2026-2045. Il s'agit d'une démarche expérimentale qui découle d'un besoin de faire évoluer le modèle de document de gestion des forêts publiques, afin de lui conférer plus de souplesse et d'adaptabilité en contexte de changement climatique.

Dans le cas de la forêt communale de Damprichard, le principe serait de s'inscrire dans la démarche déjà expérimentée sur plusieurs forêts de la région en élaborant deux documents :

- un état des lieux général et des orientations de long terme par région biogéographique homogène, en l'occurrence la région IFN du Deuxième plateau du Jura.
- un état des lieux spécifique et des choix d'objectifs propres au propriétaire communal au niveau de sa forêt constituant le nouveau document de gestion opérationnel.

S'agissant d'une démarche expérimentale, et même si certains grands principes sont déjà identifiés (intégration de la notion de vulnérabilité au changement climatiques, choix par massifs homogènes...), beaucoup de choses resteront à construire par discussion entre la commune et l'ONF. Cette démarche est une opportunité de faire évoluer le cadre de gestion des forêts publiques pour le rendre plus pertinent en contexte de changement climatique. La forêt communale de Damprichard, du fait d'être concernée par les phénomènes de dépérissement, de présenter une diversité de contextes et de se situer au cœur des du Deuxième plateau du Jura apparaît particulièrement intéressante pour s'inscrire dans ce projet.

Aussi la commune est sollicitée afin de savoir si elle est volontaire pour s'inscrire dans cette démarche.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée donne son accord à ce projet et demande la mise à l'étude par les services de l'Office National des Forêts du plan d'aménagement de la forêt communale de Damprichard dans le cadre de l'expérimentation de l'« aménagement agile ».

**Suffrages exprimés : 15**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### III / Urbanisme :

#### • Droit de Prémption Urbain (DPU)

Section	Parcelle(s)	Bien / Localisation	Acheteur	Contenance
AC	97 – 98 – 99	Rue du pr. Grammont	FLEURY Alexandre	3 a 98 ca
AB	198	6 rue des écoles	VUILLE-MONTAVON Véronique	8 a 23 ca
AD	305	1 rue de l'industrie	PERNIN Jonathan	29 a 4 ca
AB	81 – 82 – 83 - 85	2 rue des écoles	NAPPEZ David	9 a 77 ca
AD	274 – 275 – 278	5 rue du Côtard	AUBRY Esteban	8 a 26 ca
AL	159	2 allée Marcel Pagnol	WILLAR Yanis	5 a 57 ca
AC	288	27, rue des tilleuls	GAGELIN Sacha	8 a 41 ca
AL	149 - 195	A. Gray	DEPIERRE Gauthier/LALIRE Fanny	8 a 65 ca
AC	217	2A, rue des charmes	DELPIERRE Alexis	8 a 62 ca

### IV / Intercommunalité :

#### • Compte-rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2024 dont l'Assemblée avait déjà pris connaissance.

### V / Points divers :

#### • Voirie 2025 – projet « place de la Mairie » :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du projet voirie 2025 voté lors de la séance précédente, l'appel d'offres pour les travaux a été lancé en procédure adaptée via le site « marches-securises.fr ». La réponse est attendue pour le 27 février prochain. La commission CAO/ MAPA devrait se réunir le 7 mars pour statuer.

Monsieur Martial CORDIER demande si une réflexion pourrait être amorcée pour prévoir un espace de circulation de vélos autour de l'école et dans la rue Leclerc.

Le Maire répond qu'on peut envisager lors de la réalisation des travaux un espace de circulation partagé entre piétons, vélos et véhicules motorisés.

#### • Logo de la Mairie :

L'Assemblée est sollicitée dans le cadre de la mise en place d'un logo pour la Mairie de Damprichard. Plusieurs propositions ont été faites à l'occasion des séances précédentes.

L'Assemblée prend connaissance du résultat suite aux modifications demandées sur les versions antérieures.

Ainsi, à compter de ce jour, ce logo pourra être diffusé sur les nouveaux supports, arrêtés, correspondances et documents divers en lieu et place du blason qui était utilisé à cet effet jusqu'à aujourd'hui.



#### • Fête des mères :

Cette année, la municipalité organisera le repas de la fête des mères le Vendredi 16 mai, sous forme d'un dîner, de 19h00 à 22h00.

#### • Aire de camping-car :

Madame Claudine CAGNON signale que l'aire de recharge pour camping-car ne fonctionne pas.

Le Maire répond que la Communauté de Communes du Pays de Maïche, qui en est responsable, doit intervenir.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.**